



Termes de Référence pour l'identification des barrières d'accès aux services de santé dans la ville d'Oujda et Berkane

I. Contexte :

La région de l'Oriental regroupe une grande partie de la population migrante présente au Maroc, du fait de sa position géographique qui en fait la porte d'entrée du Maroc (via la frontière algérienne) et la sortie vers l'Europe pour de nombreux migrants. Cette population migrante présente des spécificités socio-économiques et culturelles dont certaines sont partagées par les populations locales et hôtes vulnérables de la région. La région est pionnière dans le développement de programmes de protection et d'assistance ciblant les populations migrantes vulnérables de nombreux progrès ont été réalisés en termes d'accès à la santé pour les migrants, notamment grâce au travail de la société civile et notamment de MS2, des institutions de santé, des ONG et des organisations internationales. Cependant, certains obstacles liés à l'accès au système de santé persistent encore en raison des conditions socio-économiques et culturelles des migrants, de la faible implication des communautés dans les réponses apportées et de la faible implication des acteurs institutionnels locaux en général.

Depuis 2013, le Maroc inclut déjà dans sa Stratégie Nationale Immigration et Asile (SNIA) un volet santé complet et a déjà procédé à l'alignement des stratégies du MDCMRE et du ministère de la Santé à travers l'élaboration d'un Plan Stratégique National Santé et Immigration. (PSNSI) 2019-2025 qui sera déployé au niveau régional à travers les Plans Stratégiques Régionaux Santé et Immigration (PSRSI) dans les régions Oriental, Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kenitra.

Depuis sa création en 2016, l'organisation marocaine Maroc-Solidarité Médico-Sociale (MS2), milite pour assurer l'accès aux services publics de santé des populations vulnérables, notamment les migrants. Pour ce faire, MS2 fonde sa démarche sur trois principes :

1. Développement d'un partenariat fort avec les réseaux associatifs existants d'aide à la protection des populations vulnérables de la région, notamment au sein du Cluster Protection Orientale pour assurer la coordination et l'orientation avec les acteurs clés.
2. Proximité avec les populations cibles : grâce à des visites continues sur le terrain dans les refuges et les points chauds de la migration, une présence continue au sein des structures de soins de santé primaires pour détecter et soutenir les migrants et en assurant une approche communautaire grâce à l'engagement d'agents de terrain des communautés au sein du personnel de MS2.
3. Un partenariat institutionnel fort et durable avec les deux principales institutions locales directement impliquées dans l'accès aux services de soins et de protection des populations vulnérables tant migrantes que locales : la Direction Régionale de la Santé de l'Oriental et la Coordination Régionale d'Entraide Nationale.



C'est dans cette perspective d'assurer un accès équitable des migrants en situation de vulnérabilité aux services de santé publique, à l'instar de la population locale, que MS2 met en place en partenariat avec l'OIM un projet destiné à fournir des services de protection, de fourniture spécifique de soins de santé et d'accès à l'aide humanitaire pour les migrants en situation de vulnérabilité dans la région de Oujda/Berkane et à sensibiliser les décideurs et les professionnels de santé au niveau de la région de l'Oriental sur les droits d'accès de cette population aux services de santé, les programmes et les défis identifiés.

II. Objet de la consultance

À la lumière du contexte décrit ci-dessus, et afin d'identifier les barrières et obstacles d'accès des migrants aux services de santé de qualité, MS2 engage un consultant/cabinet de consultance afin de mener une enquête sur les barrières d'accès à la santé auprès des migrants en situation de vulnérabilité à Oujda et Berkane

III. Portée et objectifs de l'étude

1. L'objectif général

Identifier les barrières d'accès des migrants en situation de vulnérabilité à Oujda et Berkane aux services de santé de qualité.

2. Objectifs spécifiques

- Répertorier les obstacles d'accès aux soins pour les migrants à travers des questionnaires (au moins 300-trois cent-) mais aussi à travers des focus groupe (au moins 3-trois-) organisés avec les migrants.
- Analyser les données répertoriées
- Présenter et débattre des résultats lors d'un atelier de sensibilisation au profit des professionnels de santé et des élus locaux (pour au moins 50 -cinquante- bénéficiaires) sur les droits des migrants en matière d'accès aux service sociaux et en particulier la santé et les moyens d'intégration des migrants dans le nouveau système de protection sociale.
- Elaborer des recommandations concernant l'intégration des migrants en situation de vulnérabilité dans la région de l'Oriental en se basant sur les outputs de l'atelier sus-cité.

IV. Résultats attendus

Au terme de cette enquête, MS2 devra disposer d'éléments pertinents pour la prise de décision. À cet effet, le consultant devra fournir une information d'analyse sur :

- Une analyse descriptive et analytique des barrières d'accès aux services de santé pour les migrants en situation de vulnérabilité ;
- Les facteurs ayant influencé positivement ou négativement à tous les niveaux l'accès de cette population a ces services ;



- Les pistes et recommandations pour améliorer cet accès en rapport avec les politiques publiques, le contexte nationale et régionale et les obstacles identifiés (texte de loi, synergies, actions...);
- Une proposition de déroulement de l'atelier de sensibilisation des professionnels de santé.

V. Produits attendus

La mission devra produire les documents suivants :

- Un rapport initial : Ce rapport initial doit être préparé et présenté au commanditaire durant la première semaine de la mission, par le consultant. Il doit détailler la compréhension de consultant par rapport aux éléments qui sont spécifiés dans ces TDR en indiquant comment chaque question obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations ;
- Un questionnaire d'enquête en anglais et français.
- Rapport synthétique finale.
- Une note méthodologique sur l'atelier de sensibilisation des professionnels de santé.

VI. Méthodologie

Le consultant détaillera dans le rapport initial l'approche méthodologique qui sera suivie pour la réalisation de la mission. Toutefois, le déroulement de la mission devrait comporter les étapes ci-après :

1. Consultation de la bibliographie existante : exploitation de toute la documentation liée au projet ainsi qu'une revue de la littérature en lien avec le sujet. Sur cette base la mission fournira une note méthodologique.
2. Approche participative : Il s'agit de l'organisation des réunions de travail avec le personnel de l'association chargé du suivi et de la collecte de données.

VII. Durée et déroulement de la mission

La durée estimée de la mission est de 20 jours ouvrable. Il est attendu que le consultant présentera dans son rapport initial, une proposition de méthodologie détaillée incluant un plan d'exécution de la mission. Toutefois, une esquisse de calendrier indicatif pourrait être comme ci-dessous :



Taches a réalisées	Responsable exécution	Durée
Briefing avec le partenaire (MS2)	MS2	1 j
Élaboration et transmission d'un rapport initial : compréhension du Mandat, méthodologie à suivre, - Présentation revue et validation par le MS2 du rapport initial	Consultant(e)	3 j
Recherche documentaire, Analyse et exploitation de la documentation, Elaboration du questionnaire/tests de validité (incluant une mission de terrain), Concertation et échanges avec MS2	Consultant(e)	07 j
Suivi de l'enquête(réunions avec l'équipe terrain)	Consultant(e)	2 j
Finalisation du rapport en tenant compte des commentaires reçus : Premier draft du rapport final	Consultant(e)	3 j
Débriefing avec MS2	Consultant(e)	1 j
Présentation des résultats aux partenaires (atelier de sensibilisation)	Consultant(e)	3 j
TOTAL		20 jours

VIII. Profil du prestataire

Consultant ou cabinet de consultance ayant une solide expérience dans le domaine de la santé et dans le contexte migratoire, ainsi qu'en matière de formulation et d'évaluation de projet/programme en lien avec la migration.

En cas de groupe de consultants, ils doivent répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) de préférence dans le secteur social et/ou de santé
- Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la migration, la santé.
- une bonne connaissance de la région de l'Oriental serait un atout
- Parfaite maîtrise du français et de l'arabe, une bonne connaissance de l'anglais serait un atout.



IX. Pour postuler

Prière d'envoyer votre proposition technique et financière, à l'adresse électronique suivante : recrutement@msms.ma, et ceux, **avant le 05 juin 2023 à 23h59**

La proposition technique et financière devra comporter :

- a) Une brève description du profil du prestataire de services et un résumé de l'expérience récente sur des missions similaires ainsi qu'un CV détaillé accompagné d'une lettre de motivation.
- b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
- c) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail
- d) Un exemplaire de travaux similaires précédemment effectués
- e) Deux personnes de référence (nom, adresse électronique et numéro de téléphone à contacter en cas de besoin)

La proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant :

- a) Rémunération du staff (honoraire journalier et nombre de personnes/jour)
- b) Les dépenses tel le transport, les équipements, les licences...
- c) Toutes les taxes applicables

X. Évaluation des offres

Les propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, aux exigences de la demande d'offre de prix et sur application des critères d'évaluation.

Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des termes de références.

XI. Attribution du marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du **12 juin 2023** (date indicative).